



**Dossier de la SPR :**  
**IUC :**

## **DEMANDE DE RÈGLEMENT PAR L'ÉQUIPE SPÉCIALE RESPONSABLE DES DEMANDES D'ASILE FONDÉES SUR LE GENRE**

La Section de la protection des réfugiés (SPR) de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) tient à adopter et à faire progresser des pratiques exemplaires lorsqu'elle tient des audiences pour des demandeurs d'asile qui soulèvent des questions liées au genre.

Tous les commissaires de la SPR reçoivent une formation poussée sur la tenue d'audiences portant sur des questions de nature délicate. Ils ont également suivi une formation obligatoire supplémentaire sur l'interrogatoire et la prise de décisions relatifs aux demandes d'asile fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre (OSIGEG). Tous les commissaires sont également assujettis au [Code de déontologie des commissaires de la CISR](#). Tous les commissaires de la SPR peuvent donc instruire des demandes d'asile fondées sur le genre.

La SPR reconnaît qu'une formation supplémentaire peut être très utile pour les commissaires qui instruisent des demandes d'asile fondées sur le genre et, à cette fin, la SPR a formé une équipe spéciale responsable des demandes d'asile fondées sur le genre (ESDAG) dont les membres ont reçu une formation spécialisée supplémentaire. La formation est axée sur l'approche tenant compte des traumatismes, la prise de décisions tenant compte des traumatismes, l'interrogatoire fondé sur un point de vue interculturel et une approche tenant compte des traumatismes, l'humilité culturelle, le processus décisionnel tenant compte des traumatismes, l'intersectionnalité et la réflexivité.

Veuillez prendre note que la présentation d'une demande de règlement par l'ESDAG n'entraînera pas une réduction des délais de traitement.

Pour soumettre une demande afin qu'un cas soit instruit par l'ESDAG de la SPR, veuillez en exposer brièvement les motifs dans le champ ci-dessous; ces motifs doivent comprendre une explication quant à la façon dont les éléments de preuve personnels ou documentaire et dont le profil personnel du ou des demandeurs d'asile justifient la tenue d'une audience par un membre de l'ESDAG.

Le présent formulaire doit être envoyé à la SPR en format PDF à [irb.GRTF-ESDAG.cisr@irb-cisr.gc.ca](mailto:irb.GRTF-ESDAG.cisr@irb-cisr.gc.ca) au moins dix jours avant l'audience et l'objet du courriel doit préciser le numéro de dossier de la SPR, la date de l'audience, s'il y a lieu, et le type de document. Les commissaires de la SPR n'examineront aucune demande de ce genre au début de l'audience.

Je soussigné ou je soussignée, \_\_\_\_\_ (nom du conseil), souhaite demander que la présente demande d'asile soit instruite par un membre de l'équipe spéciale responsable des demandes d'asile fondées sur le genre.

Signature du conseil : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



Commission de l'immigration  
et du statut de réfugié du Canada  
**Section de la protection  
des réfugiés**

Immigration and  
Refugee Board of Canada  
**Refugee Protection  
Division**

**Voici les motifs de ma demande :**